

RFP #: Caribbean (2022- D-000049/P-0005103)
Numéro de la demande de propositions : Caraïbes (2022-D-000049/P-0005103)

Field Support Services Project (FSSP) - Caribbean(2022- D-000049/P-0005103)
Projet de services d'appui sur le terrain (PSAT) – Caraïbes (2022-D-000049/P-0005103)

QUESTIONS AND ANSWERS #4 dated May 6, 2022
QUESTIONS ET RÉPONSES 4^o du 6mai 2022

QUESTION 32

Under section 6.7.2.1 Limitation of Expenditure for Authorized Travel and Living Expenses: "... Canada will not pay the Contractor any incidental expense allowance for authorized travel."

As experts / consultants may be contracted for extended periods of time at the request of DFATD / the Embassy, they will require services covered by incidents, such as laundry services. As such, we would request this phrase is struck from section 6.7.2.1.

ANSWER 32

No change is required; therefore, the clause will remain unchanged.

QUESTION 32

À l'article 6.7.2.1, Limitation des dépenses pour les voyages et les frais de subsistance autorisés : « [...] le Canada ne versera à l'entrepreneur aucune indemnité de frais accessoires pour les déplacements autorisés [...]. »

Comme des experts ou consultants peuvent être engagés pour des périodes prolongées à la demande du MAECD ou de l'Ambassade, ceux-ci auront besoin de services couverts à la suite d'incidents, comme les services de blanchisserie. Nous demandons donc que cet énoncé soit supprimé de l'article 6.7.2.1.

RÉPONSE 32

Aucune modification n'est requise; l'article restera donc inchangé.

QUESTION 33

If not struck from section 6.7.2.1, can clarification please be provided as to why incidental expenses will not be covered on this contract?

ANSWER 33

The clause aligns with the National Joint Directive and these types of expenses are not to be reimbursed.

QUESTION 33

Si cet énoncé n'est pas supprimé de l'article 6.7.2.1, pouvez-vous préciser pourquoi les frais accessoires ne seront pas couverts par ce contrat?

RÉPONSE 33

L'article est conforme à la directive du Conseil national mixte, et ces types de dépenses ne doivent pas être remboursés.

QUESTION 34

Under Annex B, Basis of Payment, on tables 1A, 2A, 3A, and 4A the LOE for the FSSP Project Manager, FSSP Satellite Office Manager (Barbados), FSSP Satellite Office Manager (Guyana), and FSSP Office Administrator (s) all have an **Estimated Level of Effort of 250 days per year**, and it is understood that for the purpose of this RFP, full time is 250 days per year.

However, GAC's full time LOE is 220 days a year. At 250 days per year, that is working approximate 5 days a week, every week (52 weeks in a year) and does not include / allow for any time off or statutory holidays. Is this consistent with Canadian employment law? Or Jamaica which has similar employment requirements, as does Guyana and Barbados.

Can you please confirm:

If this the LOE of 250 days a year is correct?

ANSWER 34

The estimated level of effort have been revised to 220 days.

QUESTION 34

Aux tableaux 1A, 2A, 3A et 4A de l'annexe B, Base de paiement, le **niveau d'effort estimatif** pour le gestionnaire de projet du PSAT, le gestionnaire du bureau satellite du PSAT (Barbade), le gestionnaire du bureau satellite du PSAT (Guyana) et l'administrateur du bureau du PSAT **est exprimé en fonction de 250 jours par an**, et il est entendu qu'aux fins de cette demande de propositions, le temps plein est de 250 jours par an.

Cependant, le niveau d'effort du temps plein d'AMC est de 220 jours par an. À 250 jours par an, cela revient à travailler environ 5 jours par semaine, chaque semaine (52 semaines par an), sans tenir compte des congés et des jours fériés. Est-ce conforme aux dispositions législatives canadiennes en matière d'emploi? Ou à celles de la Jamaïque, qui a des exigences similaires en matière d'emploi, tout comme le Guyana et la Barbade?

Pouvez-vous confirmer si le niveau d'effort de 250 jours par an est correct?

RÉPONSE 34

Le niveau d'effort estimatif a été révisé à 220 jours.

QUESTION 35

And if so, project staff in those 4 positions will not be eligible for time off/vacation time?

Or, staff are expected to work 6 days a week?

ANSWER 35

The estimated level of effort has been revised.

QUESTION 35

Et si c'est le cas, le personnel du projet occupant ces 4 postes aura-t-il droit à des congés ou à des vacances?

Ou le personnel est-il censé travailler 6 jours par semaine?

RÉPONSE 35

Le niveau d'effort estimatif a été révisé.

QUESTION 36

Following the previous question, if the **Estimated Level of Effort for the FSSP Project Manager, FSSP Satellite Office Manager (Barbados), FSSP Satellite Office Manager (Guyana), and FSSP Office Administrator(s)** is **250 days per year**, will the budget ceiling be increased to reflect is significant change?

ANSWER 36

The revised estimated level of effort was revised to 220 days. The budget ceiling will not be increased.

QUESTION 36

À la suite de la question précédente, si le **niveau d'effort estimatif** pour le gestionnaire de projet du PSAT, le gestionnaire du bureau satellite du PSAT (Barbade), le gestionnaire du bureau satellite du PSAT (Guyana) et le ou les administrateurs du bureau du PSAT est de **250 jours par an**, le plafond budgétaire sera-t-il augmenté pour tenir compte de ce changement significatif?

RÉPONSE 36

Le niveau d'effort estimatif a été révisé à 220 jours. Le plafond budgétaire ne sera pas augmenté.

QUESTION 37

If the **Estimated Level of Effort for the FSSP Project Manager, FSSP Satellite Office Manager (Barbados), FSSP Satellite Office Manager (Guyana), and FSSP Office Administrator (s)** remains **250 days per year per position**, can it please be clarified as to why this level is required? Especially when considering previous FSS' and other projects tendered in recent years have had a full time LOE of 220 days per year.

ANSWER 37

The revised estimated level of effort is 220 days.

QUESTION 37

Si le **niveau d'effort estimatif** pour le gestionnaire de projet du PSAT, le gestionnaire du bureau satellite du PSAT (Barbade), le gestionnaire du bureau satellite du PSAT (Guyana) et le ou les administrateurs du bureau du PSAT demeure à **250 jours par an par poste**, pourriez-vous expliquer pourquoi ce niveau est requis? Surtout si l'on considère que le PSAT précédent et d'autres projets soumis à appel d'offres ces dernières années demandaient un niveau d'effort à temps plein de 220 jours par an.

RÉPONSE 37

Le niveau d'effort estimatif a été révisé à 220 jours.

QUESTION 38

Given the number of questions and a brand new RFP, it is not reasonable to be able to review and respond to these changes within less than a day. As such, we would like to again request the question deadline be changed from 14 days before the bid closing date to **7 days before the bid closing date**.

Will this change be accepted (the question deadline be changed from 14 days before the bid closing date to **7 days before the bid closing date**)?

ANSWER 38

Accepted. The question deadline has changed to seven (7) days before the bid closing date.

QUESTION 38

Vu le nombre de questions et le fait qu'il s'agit d'une toute nouvelle demande de propositions, il n'est pas raisonnable de pouvoir examiner ces changements et d'y répondre en moins d'un jour. C'est pourquoi nous demandons à nouveau que l'échéance de réponse aux questions de 14 jours avant la date de clôture des offres soit changée à **7 jours avant la date de clôture des offres**.

Ce changement sera-t-il accepté (l'échéance de réponse aux questions passant de 14 jours à **7 jours avant la date de clôture des offres**)?

RÉPONSE 38

Accepté. L'échéance de réponse aux questions a été modifiée à sept (7) jours avant la date de clôture des offres.

QUESTION 39

If this change is not accepted, we would like to request extension to the submission deadline by at least 2 weeks in order to be able to properly review responses to these submitted questions.

ANSWER 39

Accepted. The question deadline has changed to seven (7) days before the bid closing date.

The Request for Proposal (RFP) close date will not be extended, two (2) additional weeks but will be extended until **May 26, 2022**. Due to Operational requirements, no further extensions to the bid solicitation will be granted after this extension.

QUESTION 39

Si ce changement n'est pas accepté, nous aimerions demander une prolongation du délai de soumission d'au moins 2 semaines afin de pouvoir examiner correctement la réponse à donner à ces questions soumises.

RÉPONSE 39

Accepté. L'échéance de réponse aux questions a été modifiée à sept (7) jours avant la date de clôture des offres.

La date de clôture de la demande de propositions ne sera pas prolongée de deux (2) semaine mais sera prolongé jusqu'au **26 mai 2022**. En raison des exigences opérationnelles, aucune autre prolongation de l'appel d'offres ne sera accordée après cette prolongation.

QUESTION 40

What is the deadline for requests a submission deadline extension? Especially given the number of recent questions and new RFP.

ANSWER 40

See Answer to Question above.

QUESTION 40

Quelle est la date limite pour les demandes de prolongation du délai de soumission? Surtout compte tenu du nombre de questions récentes et de la nouvelle demande de propositions.

RÉPONSE 40

Voir la réponse à la question ci-dessus.

QUESTION 41

In the document *Questions and Answers #3, dated April 26th, 2022*, Question 23, requested, the for the key personnel experience, that “Assignments started on or after January 1st 2011 will be evaluated” be changed to “Assignments started on or after **January 1st 2009** will be evaluated”. In the Response to Questions 23, this was accepted.

However, looking at the new RFP issued, that change is not there.

Can you please confirm that for requirement R1.2, R2.2, R3.2, and R4.2, that the applicable line should read: “Completed assignments should have started on or after **January 1st 2009**. Ongoing assignments will also be considered regardless of when they started, but only the experience acquired on or after **January 1st 2009** will be considered for evaluation”?

ANSWER 41

Yes, this is correct. Please see the revised Request for Proposal (RFP) Amendment 2

QUESTION 41

Dans le document *Questions et réponses 3^o, daté du 26 avril 2022*, la question 23 demandait, pour l'expérience du personnel clé, que l'énoncé « Les missions commencées le ou après le 1^{er} janvier 2011 seront évaluées » soit remplacé par « Les missions commencées le ou après le **1^{er} janvier 2009** seront évaluées ». Dans la réponse à la question 23, cette demande a été acceptée.

Cependant, l'examen de la nouvelle demande de propositions publiée démontre que ce changement n'a pas été effectué.

Pouvez-vous confirmer que, pour les exigences R1.2, R2.2, R3.2 et R4.2, l'énoncé applicable devrait être le suivant : « Les missions achevées doivent avoir commencé le ou après le **1^{er} janvier 2009**. Les missions en cours seront également prises en considération, quelle que soit leur date de début, mais seule l'expérience acquise à partir du **1^{er} janvier 2009** sera prise en considération pour l'évaluation »?

RÉPONSE 41

Oui, c'est exact. Veuillez consulter la modification 2 de la demande de propositions révisée.

QUESTION 42

In the document *Questions and Answers #3, dated April 26th, 2022*, response to Question 14 confirmed the "minimum duration for the evaluation of assignments is **three (3) months**." However, the new RFP still reads as twelve (12) months.

Can you please confirm that the requirement for R2.2 should be three (3) months?

ANSWER 42

Yes, this is correct. Please see the revised Request for Proposal (RFP) Amendment 2.

QUESTION 42

Dans le document *Questions et réponses 3^o, daté du 26 avril 2022*, la réponse à la question 14 confirme que la « durée minimale pour l'évaluation des missions est de **trois (3) mois** ». Cependant, la nouvelle demande de propositions indique toujours une durée de douze (12) mois.

Pouvez-vous confirmer que l'exigence pour R2.2 devrait être de trois (3) mois?

RÉPONSE 42

Oui, c'est exact. Veuillez consulter la modification 2 de la demande de propositions révisée.

QUESTION 43

Transportation costs to be clarified:

- A. Can it please be confirmed if Transportation costs stipulated under 6.7.2.1 on page 21 are included in our final financial tables?
- B. The assumption is that this amount is included in the project total (Available Funding on page 45 of the RFP), but does not appear in the tables that we submit to GAC, or the financial amount reported in the last table on page 55 (see below). Please confirm.

	Sub-total, \$CAN
Contract Amount, excluding Applicable Canadian Taxes (Table 1A + Table 1B + Table 1C + Table 1D + Table 2A + Table 2B + Table 2C + Table 2D + Table 3A + Table 3B + Table 3C + Table 3D + Table 4A + Table 4B + Table 4C + Table 4D + Table 5A + Table 5B + Table 5C + Table 5D + Table 6 + Table 7)	
Canadian applicable Taxes	
Contract Amount, including Canadian taxes	
TOTAL	

ANSWER 43 A.

Bidders are to complete the tables identified in Annex B (Basis of Payment). Transportation (Authorized Travel and Living Expenses) has been added in Annex B under Table 8 in revised RFP Amendment 2.

ANSWER 43 B

Please see revised Annex B.

QUESTION 43

Frais de transport à clarifier :

- A. Pouvez-vous confirmer que les frais de transport stipulés à l'article 6.7.2.1 de la page 21 sont inclus dans nos tableaux financiers finaux?
- B. L'hypothèse est que ce montant est inclus dans le total du projet (Financement disponible à la page 45 de la DP), mais n'apparaît pas dans les tableaux que nous soumettons à AMC, ni dans le montant financier indiqué au dernier tableau de la page 55 (voir ci-dessous). Veuillez confirmer.

	Sous-total, \$CA
Montant du contrat, excluant les taxes canadiennes applicables (Tableau 1A + Tableau 1B + Tableau 1C + Tableau 1D + Tableau 2A + Tableau 2B + Tableau 2C + Tableau 2D + Tableau 3A + Tableau 3B + Tableau 3C + Tableau 3D + Tableau 4A + Tableau 4B + Tableau 4C + Tableau 4D + Tableau 5A + Tableau 5B + Tableau 5C + Tableau 5D + Tableau 6 + Tableau 7)	
Taxes canadiennes applicables	
Montant du contrat, incluant les taxes canadiennes	
TOTAL	

RÉPONSE 43 A

Les soumissionnaires doivent remplir les tableaux mentionnés à l'annexe B (Base de paiement). Le transport (frais de déplacement et de séjour autorisés) a été ajouté à l'annexe B sous le tableau 8 dans la modification 2 de la demande de propositions révisée.

RÉPONSE 43 B

Veuillez consulter l'annexe B révisée.

QUESTION 44

Do we assume that the final amount we provide to GAC in that last table on page 55 (seen above) will then have the transportation costs of \$300,000 added to it (estimate of transportation costs listen on page 21)?

ANSWER 44

Please see revised Annex B.

QUESTION 44

Devons-nous présumer que le montant final que nous fournissons à AMC dans ce dernier tableau de la page 55 (indiqué ci-dessus) sera ensuite majoré des frais de transport de 300 000 \$ (estimation des frais de transport énumérés à la page 21)?

RÉPONSE 44

Veuillez consulter l'annexe B révisée.

QUESTION 45

Does DFATD expect the contractor to purchase vehicles described in 6.1.3 i a) and b) and in 6.3.3 i)? Do vehicles need to be available for the exclusive use of the FSSP?

ANSWER 45

GAC and the scope of work do not require that the Supplier purchase vehicles specifically and uniquely for this contract. GAC is seeking Transportation Services for which vehicles are to be provided by the Supplier. Maintenance costs for Supplier furnished vehicles need to be anticipated and included in the Fixed monthly operational costs.

QUESTION 45

Le MAECD attend-il de l'entrepreneur qu'il achète les véhicules décrits aux aliéas 6.1.3 i a) et b) et 6.3.3 i)? Les véhicules doivent-ils être disponibles pour l'usage exclusif du PSAT?

RÉPONSE 45

AMC et l'étendue du travail n'exigent pas que le fournisseur achète des véhicules spécifiquement et uniquement pour ce contrat. AMC souhaite obtenir des services de transport pour lesquels les véhicules doivent être fournis par le fournisseur. Les coûts d'entretien des véhicules fournis par le fournisseur doivent être prévus et inclus dans les coûts opérationnels mensuels fixes.

QUESTION 46

Can DFATD provide an estimated level of use of the vehicles, in terms of days per year or otherwise?

ANSWER 46

GAC is unable to estimate the anticipated utilisation of the vehicles, the scope of work simply states that Transportation Services must be available as required.

QUESTION 46

Le MAECD peut-il fournir une estimation du niveau d'utilisation des véhicules, exprimé en nombre de jours par an ou autrement?

RÉPONSE 46

AMC n'est pas en mesure d'estimer l'utilisation prévue des véhicules; la portée des travaux stipule simplement que les services de transport doivent être disponibles selon les besoins.

QUESTION 47

With the removal of 6.2.1 Barbados meeting room from reimbursable costs and included in Operational Costs, what are the anticipated needs for the meeting space i.e. number of meetings and participants?

ANSWER 47

Estimated average of 4 days/year for meeting space – three with up to 20 people, one with 50-100 people.

QUESTION 47

Vu le retrait de l'article 6.2.1, Salle de réunion de la Barbade, des coûts remboursables et son inclusion dans les coûts opérationnels, quels sont les besoins prévus pour l'espace de réunion, c'est-à-dire le nombre de réunions et de participants?

RÉPONSE 47

La moyenne est estimée à 4 jours/an pour l'espace de réunion – trois pour un groupe pouvant aller jusqu'à 20 personnes, un pour un groupe de 50 à 100 personnes.

QUESTION 48

Related to responses to Question 29 in the responses published May 2nd, if these are outside of the provided meeting spaces, is the cost of the meeting reimbursable along with the travel costs?

ANSWER 48

Yes, both the cost of the meeting and travel costs are reimbursable.

QUESTION 48

En ce qui concerne les réponses à la question 29 publiées le 2 mai, si ces réunions ont lieu en dehors des espaces de réunion prévus, le coût de la réunion est-il remboursable, ainsi que les frais de déplacement?

RÉPONSE 48

Oui, le coût de la réunion et les frais de déplacement sont remboursables.

QUESTION 49

Is it possible to get full marks if the Fund Coordinator is also a member of the Joint Venture?

ANSWER 49

Yes, it is possible.

QUESTION 49

Est-il possible d'obtenir des notes complètes si le coordonnateur des fonds est également membre de la coentreprise?

RÉPONSE 49

Oui, c'est possible.

QUESTION 50:

- a. Should the Sub-total Requirement 4 – FSSP Satellite Office Manager (Guyana) be 65 points (not 70 as listed in the RfP)?
- b. If so, should the Total – Technical Component be 425 points (not 430 points)?
- c. And the minimum passing mark for the Personnel section be 153 points (not 156 points) and for the Total passing mark of the technical component be 255 points (not 258 points)?

ANSWER 50:

- a. Yes, you are correct. Please see updated Evaluation Criteria in RFP Amendment 2
- b. Yes, you are correct. Please see updated Evaluation Criteria in RFP Amendment 2
- c. Yes, you are correct. Please see updated Evaluation Criteria in RFP Amendment 2

QUESTION 50

- a. Le sous-total de l'exigence 4 – Gestionnaire du bureau satellite du FSSP (Guyana) devrait-il être de 65 points?
- b. Dans l'affirmative, le total – composante technique devrait-il être de 425 points (et non de 430 points)?
- c. Et la note de passage minimale pour la section Personnel est de 153 points (pas 156 points) et pour la note de passage totale de la composante technique est de 255 points (pas 258 points)?

RÉPONSE 50

- a. Oui, vous avez raison. Veuillez voir les critères d'évaluation mis à jour dans la modification 2
- b. Oui, vous avez raison. Veuillez voir les critères d'évaluation mis à jour dans la modification 2
- c. Oui, vous avez raison. Veuillez voir les critères d'évaluation mis à jour dans la modification 2.

QUESTION 51:

Does the bid prevent a member of the consortium serving in one of the five (5) roles.

ANSWER 51:

No, it does not prevent, as long as it is considered a Joint Venture and as long as it is not a conflict of interest as indicated in 2003 - Section 18.

QUESTION 51 :

Est-ce que la soumission de prévenir un membre du consortium en service dans l'un des cinq (5) rôles.

RÉPONSE 51:

Non, il n'empêche pas, tant qu'il est considéré comme une coentreprise et autant qu'il n'y est pas un conflit d'intérêts, comme indiqué en 2003 - Article 18.